



*Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle,
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Secrétariat d'Etat Chargé de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique*

**CONVENTION ENTRE LE MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA
FORMATION DES CADRES ET LA COMPAGNIE ROYAL AIR MAROC**

**OPERATION D'OCTROI DE BILLETS, A TITRE GRACIEUX, PAR LA
ROYAL AIR MAROC AU TITRE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE
2017-2018**

**3^{ème} LISTE DES CANDIDATS SELECTIONNES POUR BENEFICIER DES
BILLETS POUR PASSER LES EPREUVES ORALES DES CONCOURS
D'ACCES AUX GRANDES ECOLES FRANCAISES DE COMMERCE**

GRANDES ECOLES DE COMMERCE :

| N° | NOM et PRENOM |
|----|-------------------|
| 1. | ALAMI TALBI GHALI |
| 2. | ASIB IKRAME |
| 3. | LAHLALI AISSA |
| 4. | NAFIHI HAMZA |
| 5. | NIKES YASSINE |
| 6. | SAADANI OUMAIMA |

I M P O R T A N T

Il est porté à la connaissance des candidats ayant postulé pour bénéficier des billets octroyés, à titre gracieux, dans le cadre de la convention signée le 2 mars 2012 entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres et la compagnie Royal Air Maroc (RAM), que la liste publiée, ci-dessus, est une troisième liste qui concerne les candidats aux concours d'accès aux grandes écoles françaises de commerce, selon les résultats des épreuves écrites reçues par le Ministère jusqu'au jeudi 28 juin 2018.

Les élèves retenus doivent proposer leurs dates de départ et de retour dans le formulaire électronique, réservé à cet effet, sur le portail eCPGE (cpge.ac.ma).

Les billets seront établis sur le parcours "Casablanca – Paris – Casablanca". Néanmoins :

- ▶ le candidat habitant loin de la région de Casablanca pourra solliciter, le cas échéant, le départ d'une autre ville, en fonction des possibilités et des disponibilités des vols directs sur Paris desservis par la RAM ;
- ▶ pour le cas particulier du candidat aux écoles de commerce, qui doit passer les épreuves orales dans une autre ville que Paris, la destination de Paris pourra être remplacée par une autre ville en France, en fonction des possibilités et des disponibilités des vols directs sur cette ville desservis par la RAM.

Les demandes de réservation devront être faites au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de départ souhaitée. Elles seront traitées par ordre de réception et en fonction de la disponibilité des places dédiées aux dates demandées à l'opération. Une confirmation des dates retenues sera communiquée par publication sur le formulaire du candidat sur le portail eCPGE quatre (4) jours ouvrables après la demande.

Par ailleurs, le cas des demandes des candidats aux écoles de commerce retenus pour bénéficier du billet d'avion et devant partir en France avant la fin du processus d'établissement dudit billet, eu égard aux dates rapprochées pour le passage de certaines épreuves orales, seront examinées au cas par cas afin de les faire bénéficier, autant que possible, de billets d'avion sur leur parcours de retour.